



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 31 mai 2022 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice net de 1.209.155.133,65 dirhams. L'Assemblée Générale a également décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, la distribution d'un dividende de 95 dirhams par action avec mise en paiement dès le 15 juillet 2022.

Toutes les résolutions publiées préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire dans le journal L'Economiste du 29 avril 2022, ont été approuvées et n'ont subi aucune modification.

De même, les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 tels que publiés antérieurement à l'Assemblée Générale n'ont subi aucun changement après la tenue de l'Assemblée Générale et ne feront pas l'objet d'une nouvelle publication.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 31 mai 2022, après l'Assemblée Générale, a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration, M. Mohamed Chaïbi, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante : <http://cimentsdumaroc.com/fr/communique-post-ago-du-31-mai-2022>